Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213502149-20260526-2026_027-DE

République Française **Commune de Parcé**

Département d'Ille et Vilaine **35210**

L'an deux mille-vingt-six, le 26 mai à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Parcé, sur la convocation du 21 mai 2026 qui leur a été adressée par M. le Maire conformément aux articles L2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie de Parcé. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent LEGENDRE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**
Nombre de conseillers présents : **15**
Nombre de conseillers municipaux votants **: 15**

Etaient présents :
LEGENDRE Laurent - BOURSERIE Evelyne - SADOT Jackie - LEFEUVRE Isabelle - BOUFFORT Patrick - ALEXANDRE Martine - GONTRAN Pascal – LEGEAI Jérôme – RONDIN David – BRAUD Maryline – DODARD Laëtitia - COURTEMANCHE Thomas - GUILLEUX Nicolas – HENRY Béatrice - DELAUNAY Marie.
lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents avec procuration de pouvoir :

Etaient absents sans procuration de pouvoir :

Date de la convocation : 21/05/2026
Date d'affichage : 21/05/2026

A été nommée secrétaire de séance : Mme LEFEUVRE Isabelle.

Délibération n°2026-027

Objet : **Vote des subventions 2026.**

Affaire inscrite à l'ordre du jour

Monsieur le Maire indique qu'il convient de voter les subventions pour l'année 2026.

Des propositions de subventions sont soumises par la commission "éducation, jeunesse, action culturelle et sportive" sur une enveloppe budgétaire votée au budget prévisionnel 2026 de 4 000 € (article 65748).

L'assemblée est invitée à se prononcer sur la répartition des subventions aux associations pour l'année 2026.

Sur proposition de la « commission éducation, jeunesse, action culturelle et sportive » et après délibération,

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** les subventions 2026 pour un montant total de 2 910,00 € conformément au tableau ci-dessous:

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213502149-20260526-2026_027-DE

Associations	2025	**2026**	
AFN-APG-Soldats de France	200,00 €	**200,00 €**	
Pêche, loisirs, environnement	200,00 €	**200,00 €**	M. Bouffort, membre, ne prend pas part au vote. M. Rondin, membre, ne prend pas part au vote.
Club de l'amitié	200,00 €	**200,00 €**	
A.S. Parcé	200,00 €	**200,00 €**	
ACCA (association chasse)	200,00 €	**200,00 €**	
ADMR	100,00 €	**100,00 €**	
Les amis de Jaunouse	100,00 €	**100,00 €**	
Comité d'animation	200,00 €	**200,00 €**	M. Guilleux, membre, ne prend pas part au vote. M. Courtemanche, membre, ne prend pas part au vote. Mme Delaunay, membre, ne prend pas part au vote.
Résidences de Mué	néant	**10,00 €**	
G.J. Bocage Fougerais	1 000,00 €	**1 000,00 €**	
Famiré	100,00 €	**100,00 €**	
Chats sans toit fougerais	200,00 €	**200,00 €**	Mme Henry, membre, ne prend pas part au vote.
Association Morbreizhzer	néant	**200,00 €**	
TOTAL	2 700,00 €	**2 910,00 €**	

- **VOTE** la somme de 2 000,00 € à caractère social pour les habitants de Parcé de plus de 80 ans et les personnes handicapées.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le

ID : 035-213502149-20260526-2026_027-DE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent LEGENDRE



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213502149-20260526-2026_027-DE